

Irri.pl@ine

N° 51 – 8 octobre 2009 – 2 pages

Votre prochain Irri.pl@ine paraîtra le 12 novembre 2009

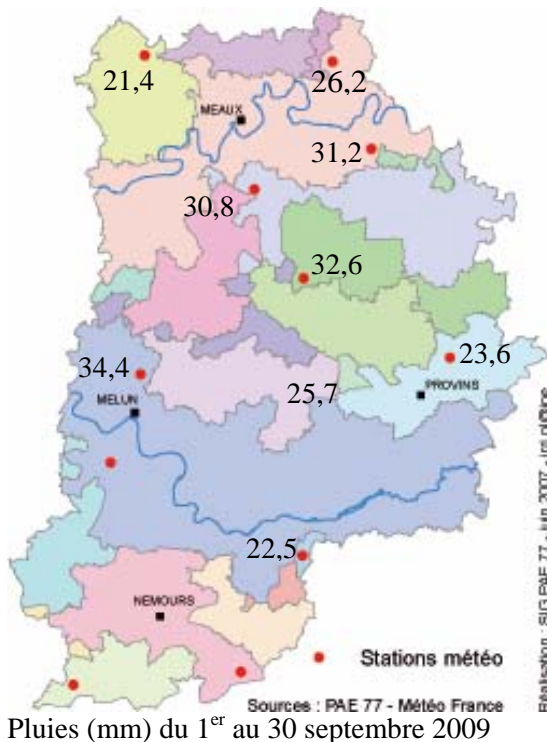
METEO

Le mois de septembre, hormis le passage pluvieux des premiers jours est plutôt sec. Le manque de pluie a contraint nombre d'entre vous à irriguer, soit des colzas pour réussir les levées, soit des cultures de betteraves ou pommes de terre pour permettre les arrachages.

Les températures, avec 16,5°C de moyenne, sont légèrement supérieures à la moyenne des 30 dernières années.

Les ETP sont redescendues vers les normales saisonnières. Elles affichent 2,7 mm/j de moyenne pour le mois de septembre.

La moyenne des ETP depuis le 1^{er} octobre est de 2,1 mm/j, correspondant aux normales saisonnières.



CULTURES

PREMIER CONSTAT DE L'ANNEE 2009

✓ Gestion de l'irrigation

Le climat de l'année 2009 a globalement permis aux irrigants sur les zones de gestion collective d'irriguer leurs parcelles. Même avec la restriction de volume attribué (40 % du quota) pour les plus contraints, ce qui est mieux qu'une interdiction d'arroser, l'irrigation a pu se réaliser sans trop de dérive au cours de l'année 2009.

N'oubliez pas de retourner vos prélèvements à la Chambre d'Agriculture pour la nappe de Champigny, à la DDEA pour la nappe de Beauce.

Pour les autres, qui dépendent des bassins versants, la fin de saison a été particulièrement contraignante avec les arrêtés d'alerte, de crise ou de crise renforcée sur les différents bassins du département.

✓ Climat

En effet, les mois du printemps relativement pluvieux, notamment sur le sud du département, ont permis d'éviter une irrigation sur les céréales.

Pour les cultures estivales, l'irrigation a débuté en juin, avec de fortes disparités selon les parcelles suites aux différents niveaux de pluviométrie enregistrés selon les secteurs.

La période vraiment très sèche a démarré avec la seconde décennie d'août, chevauchant légèrement les derniers passages d'irrigations sur les grandes cultures.

Le mois de septembre très sec a obligé un redémarrage de l'irrigation pour les levées de colzas ou pour permettre les arrachages.

RIVIERES

Les grandes rivières se maintiennent au-dessus des seuils de vigilance, grâce au soutien d'étiage des barrages.

Les faibles précipitations enregistrées ne suffisent pas à enrayer la baisse des débits. La dégradation de la situation continue sur l'ensemble des petites rivières. Seule la **Voulzie** à Jutigny (0,837 m³/s le 23 septembre) enregistre un débit supérieur au seuil d'alerte.

- Le **Grand Morin** à Pommeuse (1,31 m³/s le 04 octobre), le **Petit Morin** à Montmirail (0,296 m³/s le 04 octobre), le **Réveillon** à la Jonchère (0,01m³/s le 28 septembre), et l'**Yerres** à Courtemer (0,001m³/s le 28 septembre) sont sous le seuil de crise renforcée.

- L'**Orvanne** à Blennes (0,15 m³/s le 23 septembre) et la **Thérouanne** au Gué-à-Tresmes (0,212 m³/s le 29 septembre) est sous le seuil de crise.

- L'**Essonne** à Boulancourt (0,275 m³/s le 24 septembre), Le **Loing** à Episy (3,623 m³/s le 30 septembre), le **Lunain** à Episy (0,174 m³/s le 04 octobre), sont passés sous le seuil d'alerte.

NAPPES

Les nappes sont en phase de vidange et compte tenu de la quasi absence de précipitations en septembre, il ne faut pas s'attendre à des remontées de niveau rapidement.

✓ Nappe de Champigny

- Le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indique 46,97 m au 05 octobre 2009. Ce niveau reste sous le seuil de crise renforcée (47,60 m).

- Le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron indique 120,24 m (cote NGF) au 05 octobre 2009. Ce niveau est sous le seuil de crise renforcée (121,6 m).

✓ Nappe de Beauce

Pour la nappe de Beauce, le niveau de l'indicateur Beauce centrale est de 112,46 m au 04 octobre 2009.

Levée des mesures correspondant à la situation de crise sur le secteur du Fusain-Montargois

Pour le secteur du Fusain-Montargois, les débits des cours d'eau de référence (Fusain, Bezonde et Puiseaux) sont repassés au-dessus de leur débit de crise, tout en restant inférieurs aux débits seuils d'alerte. Ce phénomène intervient alors même que la pluviométrie du mois de septembre est exceptionnellement faible.

Conformément à **l'arrêté n° 2009-479-1 du 20 avril 2009**, le Préfet coordonnateur de bassin a constaté l'état d'alerte par **arrêté n° 2009-182 du 29 septembre 2009** et les Préfets du Loiret et de Seine-et-Marne ont chacun pris un arrêté modifiant les mesures de limitation des usages de l'eau.

Retour aux mesures prévues en situation d'alerte

Le retour à la situation d'alerte se traduit par les mesures moins restrictives prévues dans ces situations avec notamment pour le secteur agricole une interdiction d'irrigation ramenée à 24 heures consécutives par semaine.

➤ L'arrêté n° 2009/DDEA/SEPR/553 du 01 octobre 2009 définit des mesures de restrictions.

Les **prélèvements pour l'irrigation** dans le complexe aquifère de Beauce et ses cours d'eau tributaires sur le territoire des communes de **BEAUMONT-DU-GATINAIS, CHATEAU-LANDON, CHENOU ET MONDREVILLE**, sont interdits du samedi 20 h au lundi 20 h.

Par dérogation, l'irrigation des cultures légumières et maraîchères, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon pourra être autorisée. Les demandes de dérogation devront être transmises au service Police de l'eau à la DDEA.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR
Toute rediffusion et reproduction interdites